

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

**ET DU VIGNOLE NEUCHATELOIS.**

**Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.**

**PRIX DE L'ABONNEMENT:**

*pour la Suisse:*  
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—  
 expéd. franco par la poste 7.—  
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 3.50  
 par la poste, franco 4.—  
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du  
 Temple-neuf, n°3, à Neuchâtel, et dans tous  
 les bureaux de poste.  
 Pour l'étranger: les frais de port en sus.

**PRIX DES ANNONCES:**

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.  
 3 de 1 à 7 75 à 1 fr.  
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-  
 tion.  
 Une remise pour les annonces est accordée aux  
 abonnés d'un an dès le 1<sup>er</sup> janvier.  
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JUIN 1865.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.							CHAUMONT.													
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Force.	Moyenne du jour	Minim.			Maxim.	Moyenne du jour.		
7	19,0	13,4	24,1	724,34	—	N.-E.	Fort.	Clair.	Calmé dans la soirée.	2,282	7	13,5	8,7	—	670,0	—	N.-E.	Moyen.	Clair.	Vent N.-E. le soir.
8	19,7	13,4	24,0	726,29	—	id.	id.	id.	A 1 h. vent fort du S.-E.	2,300	8	13,6	9,6	—	671,8	—	E.	id.	id.	Vent N.-E. fort le soir.
9	19,5	12,3	25,1	726,44	—	id.	id.	id.	Vent faible à 9 h. du soir.	2,312	9	13,8	8,4	—	672,0	—	id.	Fort.	id.	Alpes tr.-claires le matin.

**EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 8 juin.**

**NOMINATIONS.**  
 1. Dans sa séance du 2 juin 1865, le Conseil d'Etat s'est constitué comme suit:  
 1<sup>o</sup> Département de Justice: le citoyen Piaget, Alexis-Marie;  
 2<sup>o</sup> Département de l'Education et des Cultes: le citoyen Monnier, Frédéric-Auguste;  
 3<sup>o</sup> Département des Travaux Publics et Chancellerie: le citoyen Guillaume, George;  
 4<sup>o</sup> Département de Police: le citoyen Ducommun-Leschol, Auguste;  
 5<sup>o</sup> Département des Finances, Forêts et Domaines: le citoyen Jeanrenaud, Marcelin;  
 6<sup>o</sup> Département de l'Intérieur: le citoyen Touchon, Henri.  
 7<sup>o</sup> Département Militaire: le citoyen Borel, Eugène.

**FAILLITES.**

2. Tous les créanciers de la masse en faillite de Sophie Baillet née Nicoud, pintière, naguères établie à Cormondrèche, sont assignés à comparaître devant la justice de paix d'Auvergnier, le vendredi 16 du courant, dès les deux heures de l'après-midi, pour suivre aux errements de cette faillite.  
 3. Faillite de André Kolb, fils de feu Jean-Philippe Kolb et Marguerite née Bar, âgé de 30 ans, originaire de Hesse-Darmstadt, ci-devant maître menuisier à Neuchâtel, d'où il est parti clandestinement. Le juge de paix de Neuchâtel invite les créanciers dudit André Kolb: 1<sup>o</sup> à faire inscrire leurs titres et réclamations, avec les pièces à l'appui, au greffe de paix de Neuchâtel, depuis le vendredi 9 juin au lundi 10 juillet 1865, inclusivement. Ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix, le mercredi 12 juillet 1865, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.  
 4. Faillite du citoyen Frédéric-Auguste Calame, feu Félix Calame, conducteur de bétail, demeurant à la Combe-Boudry, district de la Chaux-de-Fonds. Les créanciers sont requis, de faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, du 10 juin au 11 juillet, jour où les inscriptions seront closes à 9 heures du matin, et de se présenter à l'hôtel de ville dudit lieu, le 17 juillet 1865, à 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de la faillite.  
 5. Faillite d'Emmanuel Binder, fils de Henri, de Ottikon, canton de Zurich, boucher et cafetier, demeurant à la Chaux-de-Fonds. Les créanciers dudit Emmanuel Binder sont requis de faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe du tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds du 12 juin au 11 juillet 1865, jour où les inscriptions seront closes à 9 heures du matin, et de se présenter à l'hôtel de ville dudit lieu le 14 juillet 1865, à 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de la faillite.

**BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.**

6. Les héritiers de Philippe-Ulysse Vuille-Bille, feu Philippe, communier de la Sagne, vivant propriétaire, demeurant aux Roulets, Sagne, décédé le 27 mai 1865, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix de la Sagne, depuis le samedi 10 juin courant jusqu'au mardi 4 juillet 1865, inclusivement, à 6 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à la Sagne, le mercredi 5 juillet 1865, à 2 heures après-midi.  
 7. L'héritière de Abram-Louis Ruchti, jardinier, demeurant au Pertuis-du-Sault, (Neuchâtel), où il est décédé le 18 avril 1865, ayant obtenu, sous bénéfice d'inventaire, l'investiture

de sa succession, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix de Neuchâtel, depuis le 9 juin jusqu'au 7 juillet 1865, inclusivement à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel, le mardi 11 juillet 1865, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.  
 8. Le tribunal civil du Locle ayant déclaré vacante et adjugé à l'Etat la succession de mad. Louise née Tissot, veuve de David Calame, en son vivant polisseuse de boîtes, demeurant au Locle, décédée à Neuchâtel, dans le courant du mois de mai 1865, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix du Locle depuis le 9 au 30 juin 1865 inclusivement, à 5 heures du soir; la liquidation s'ouvrira au Locle le samedi 1 juillet 1865, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire de la justice de paix.

**Publications municipales.**

Le public est prévenu que la perception de la contribution à l'assurance des bâtiments, pour l'année 1865, aura lieu à l'hôtel-de-ville, 2<sup>me</sup> étage, du 12 au 17 juin courant, chaque jour depuis 8 à 11 h. du matin, et de 2 à 6 h. du soir.

La Chambre d'assurance a fixé la contribution pour cette année à  
 2 p. mille pour les bâtiments de 1<sup>re</sup> classe.  
 5 id. id. 2<sup>me</sup> »  
 4 id. id. 3<sup>me</sup> »

Messieurs les propriétaires sont instamment invités à se munir de leurs certificats d'assurance, au pied desquels est inscrite la quittance.

Neuchâtel, 9 juin 1865.

Secrétariat municipal.

**Collège municipal de Neuchâtel.**

La commission d'éducation municipale de Neuchâtel met au concours un poste d'institutrice de 5<sup>me</sup> classe primaire. — Traitement, fr. 1500. — Astrictions, 50 heures de leçons par semaine.

L'entrée en fonctions est fixée au premier août.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet auprès du soussigné,

Alphonse PETITPIERRE.

Secrétaire de la commission d'éducation.  
 Neuchâtel, 5 juin 1865.

En conformité de la loi municipale et de l'article 7 du règlement sur l'impôt municipal, en date du 27 juin 1862, les personnes domiciliées au dehors, mais possédant des immeubles dans le ressort municipal de Neuchâtel, sont invitées à faire, au bureau des finances de la municipalité, dès ce jour au 20 juin courant, une indication détaillée de la situation et de la valeur des dits immeubles, pour être soumise à la commission de taxe. Celles qui ne se conformeront pas à cette invitation, seront en tous temps recherchables pour leurs contributions, et leurs immeubles seront taxés d'une manière définitive par la commission.

Neuchâtel, le 6 juin 1865.

Direction des finances de la municipalité.

En conformité de la loi municipale et de l'article 5 du règlement sur l'impôt municipal en date du 27 juin 1862, les personnes domi-

ciées dans le ressort municipal de Neuchâtel et possédant des immeubles dans d'autres localités du canton, sont invitées à faire, au bureau des finances de la municipalité, dès ce jour au 20 juin courant, une déclaration de la valeur de ces immeubles et de leur revenu net.

Les contribuables de cette catégorie, qui n'auront pas fait la susdite déclaration dans le délai indiqué, seront tenus de payer la taxe municipale sur le chiffre de leur fortune totale.  
 Neuchâtel, le 6 juin 1865.

Direction des finances de la municipalité.

**IMMEUBLES A VENDRE**

12. A vendre ou à louer, pour l'époque de St-Martin prochaine, les deux moulins du village de St-Aubin, situés sur un très-bon cours d'eau. Cet immeuble se compose de deux bâtiments, contenant les moulins, logement et jardin. S'adr. à M<sup>me</sup> Clément, à St-Aubin.

**Maison à vendre, à Colombier.**

Le samedi 17 juin courant, dès 4 heures après midi, on exposera en vente par voie de minute, dans l'hôtel du Cheval-Blanc, à Colombier (Neuchâtel), une maison récemment bâtie à la Rue-dessous, à Colombier, renfermant un établissement de boulangerie et restaurant, avec logement, disponibles dès St-Jean, 24 juin 1865. S'adresser pour les renseignements, au notaire Baillet, à Boudry.

14. Vendredi 16 juin courant, à 5 heures du soir, en l'étude de Charles Colomb, notaire, à Neuchâtel, le curateur des enfants de feu M. le professeur Auguste Perret-Gentil, exposera en vente à l'enchère, aux conditions qui seront lues, les deux immeubles suivants:

1<sup>o</sup> Une maison sise à l'entrée du faubourg du Lac à Neuchâtel, portant le n° 11, ayant rez-de-chaussée à l'usage de magasin et deux étages à l'usage de logements, limitée en vent et joran par le jardin et les dépendances de l'hôpital de la ville, d<sup>re</sup> bise par la famille d'Erlach et d'uberre par la rue du Faubourg.

2<sup>o</sup> Un terrain composé d'environ 5 ouvriers de vigne et d'un plantage, situé aux Rochettes, limité de vent par M. de Tribolet, de joran par l'ancienne route du Val-de-Ruz, de bise par M. Haldenwang, serrurier, et d'uberre par un chemin.

15. A vendre, entre trois rues des plus fréquentées de Bienne, une maison double contenant quatre logements, deux magasins et fontaine dans la cour.

S'adr. au propriétaire A. Imer-Bridel.

**Propriété à vendre, à St-Blaise.**

Un bâtiment entièrement neuf, très-bien construit et ayant comme dépendances des jardins de deux côtés, avec cour au midi, situé dans une très-belle exposition près de la gare de Saint-Blaise, est à vendre. Ce bâtiment, à deux étages avec mansarde, renferme deux logements commodes avec de bonnes caves et pourrait être utilisé pour pensionnat, pour restaurant ou pour une industrie quelconque; un puits abondant et d'une eau très-pure est dans la propriété. Le vendeur sera accommodant pour le prix et pour les conditions de paiement. S'adr. à M. A. Junier, notaire, à Saint-Blaise.

17. A vendre, de gré à gré, une grande maison réparée il y a peu d'années et située dans une des plus belles expositions du village de Cortaillod. Elle renferme deux appartements, deux caves meublées, un pressoir en fer, grange et écurie. De la maison et du jardin qui en dépend; on jouit d'une vue des plus étendues sur le lac et les Alpes.

S'adr. pour renseignements, chez le notaire Otz, à Cortaillod.

**VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.**

**Matériel de voiturier.**

Par suite de décès, on vendra aux enchères publiques, lundi 12 juin 1865, au haut des Terraux, à Neuchâtel, le matériel de voiturier de défunt Jean Sieber. Il se compose de deux chevaux, colliers et harnais, chars, brancards, tombereaux, brouettes et outils, à l'usage d'un voiturier. On vendra également deux chèvres.

Les montes commenceront à 9 heures du matin.  
 Greffe de paix.

**Vente du mobilier de M. H.-A. Perret-Gentil, en son vivant ministre du Saint-Evangile et ancien professeur en théologie à Neuchâtel.**

Ensuite de permission obtenue, ce mobilier sera vendu par voie d'enchères publiques, le jeudi 15 juin 1865, dès les 9 heures du matin, dans le domicile du défunt, faubourg du Lac n° 11, à Neuchâtel. Les principaux objets mis en vente sont: un grand et bel assortiment de linges de ménage et de toilette, des bois-de-lit, canapés, bureaux, commodes, armoires, tables, fauteuils, chaises et tabourets garnis, de la literie, des glaces, tableaux, gravures et cartes géographiques, pendule, cartel, un grand microscope, un télescope et une lunette d'approche, de la vaisselle, ferblanterie et cuiverie, des cristaux, lampes, de la batterie de cuisine et autres articles dont le détail est supprimé.

20. Lundi 12 du courant, dès les 2 heures après midi, Jean Heiniger, propriétaire à Cornaux, exposera en montes publiques sous de favorables conditions, sept chars, dont deux à flèche et cinq à limonière, plusieurs sont complets avec échelles à foin et épondes; la brette d'un char à l'allemande avec un banc, divers brancards à pierre et à vendange, une charrue ancienne, deux armoires à une et à deux portes, de longues échelles, une charrette à deux roues, divers outils de charpentier et autres, huit chèvres, quatre moutons et un pore, et plusieurs autres objets dont on supprime le détail.

**Ventes de récoltes à Bevaix.**

M. J.-J. Comtesse-Pigueron vendra par voie d'enchères publiques et franchises, sous de favorables conditions, la récolte foin éparcette d'environ 18 poses, y compris une pose de froment d'automne. Le rendez-vous est devant l'hôtel du Village du dit Bevaix, le 15 juin, à 4 heures après midi.

**A VENDRE.**

A vendre, chez M. L'Ecuyer-Helg, à Hauterive, des essaims d'abeilles de l'année.



A vendre, de la farine noire, à 14 centimes la livre. S'adr. à Beaujon, boulanger, à Auvernier.

**GRAND DÉBALLAGE**, rue des Moutons, lins n° 18. Nouveautés pour dames et habillements non confectionnés pour hommes, ainsi que divers autres articles, tels que, toile en fil, id. en coton, nappages, mousseline pour rideaux, couvertures de lit, etc., etc.

Des marchandises de premier choix, que j'achète moi-même dans les premières maisons de Paris, le bon marché auquel je puis les céder, me donnent la certitude d'obtenir la confiance que je viens solliciter, avec promesse de justifier la préférence par tous les moyens à ma disposition. L.-A. DUBOIS.

62. A vendre, une table ronde neuve. S'adr. au bureau d'avis.

65. A vendre, un **canapé** en très-bon état et à un prix modéré. S'adr. faubourg de la Gare, n° 23.

**Savon à détacher et à dégraisser.**  
Ce savon dégraisse non seulement toute espèce d'étoffes, mais il en ôte les taches les plus opiniâtres et les préserve de tout insecte.  
Il a aussi la propriété de faire disparaître les maladies de la peau et de guérir les engelures.  
Si on l'emploie pour le lavage des meubles, armoires, planchers ou appartements, il détruit complètement les punaises, les puces, etc., qui peuvent s'y trouver.  
Seul dépôt à Neuchâtel, chez M. CH. LICHTENHAHN.

Chez M. Edouard Bovet, **ENCRE VIOLETTE** d'Ernest Devillers, de Mulhouse.

**Poudre de rubis.**

Incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir les métaux et autres objets; le flacon, 1 fr.

A Neuchâtel, chez M. I.-J. Kissling, libraire, et à Couvet, chez M. Eberhard, quincaillier.

**Colle blanche liquide.** Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le papier, le carton, la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, etc.; 50 centimes et 1 fr. le flacon. — En vente chez Kissling, libraire, à Neuchâtel, et Joseph Eberhard, à Couvet.

**NOUVEAU CAFÉ-CHICORÉE.**

La fabrique de chicorée de HENRI FRANCK, à Vaihingen sur l'Ens (Wurtemberg), se permet de recommander sa nouvelle fabrication de la **plus fine chicorée**, dite:

**CAFÉ LION-ROSE.**

Ce surrogat est un des meilleurs qui aient été livrés jusqu'à ce jour à la consommation. Cette chicorée, composée des meilleures matières, se distingue des autres par son bon goût, sa force colorante et son emballage propre et soigné.

On prie en conséquence l'honorable public de prendre bonne note de la marque de fabrication, parce qu'il existe dans le commerce plusieurs chicorées d'autres fabriques, mais de qualité inférieure.

On la trouve dans la plupart des magasins d'épicerie de la ville et du canton.

**M. EDOUARD BOVET,**  
commissionnaire à Neuchâtel.

prévient qu'outre son dépôt de chaux hydraulique et gypse, qualité supérieure de Soleure, il a le dépôt exclusif pour le canton, du

**CIMENT GRENOBLOIS**

de MM. Dumollard et C. Viallet, à la **Porte de France**, près Grenoble (Isère). Médaille obtenue à l'exposition de 1855. — Supériorité incontestée sur tous les autres ciments.

**Applications :**

Conduits de fontaine résistant aux plus fortes pressions, conduits de gaz, cuves, bassins, fosses d'aisance, bétons, enduits imperméables, moulures, jambages de portes et fenêtres, bahuts, revêtements de murs, pierres de taille factices, bordures de jardin, marches d'escalier, dallages, balustrades, statues, ornementation de toute espèce, assainissement des appartements humides.

Ouvriers habiles à la disposition des consommateurs.

Les travaux exécutés par l'établissement sont garantis.

**BEURRE FRAIS.**

On peut avoir tous les jours du **beurre frais** venant de Dombresson, et du bon fromage en gros et au détail, au magasin n° 16, rue de l'Hôpital.

**A LOUER.**

71. A louer, pour l'été ou à l'année, un joli logement composé de deux ou trois chambres, jardin et toutes les dépendances nécessaires. Pour voir le logement, s'adr à Mlle Ravenel, à Bôle, et pour renseignements, à M. Ravenel, à Neuchâtel.

72. A louer, pour la St-Jean, un grand atelier bien éclairé, pouvant servir à toute espèce d'industrie. S'adr. au bureau de cette feuille.

73. On offre à remettre, pour St-Jean, une chambre meublée ou non. S'adr. au magasin de fournitures d'horlogerie, rue de l'Hôpital, 19.

74. A louer, dans une bonne exposition, un magasin avec tablars et cave. S'adr. au bureau d'avis.

75. Pour la fin du mois, une grande chambre meublée, indépendante, bien éclairée, avec cheminée et poêle. S'adr. rue du Château, 10, au 2<sup>me</sup> étage.

76. A louer, de suite, une chambre meublée, rue des Moulins, n° 14.

77. A louer de suite une jolie chambre meublée, indépendante, faubourg du Lac, n° 21, second étage.

78. A louer dès maintenant, à Valangin, pour la saison d'été, une jolie grande chambre et un cabinet, meublés ou non. S'adr. à M. Ch. Péillard, négociant à Neuchâtel, ou à M. F. Chollet, à Valangin.

79. Pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain, deux jolies chambres pour messieurs, meublées, indépendantes et très-agréablement situées. S'adr. au bureau d'avis.

80. A louer, pour l'été ou à l'année, à Vèns, une maison contenant un appartement composé de quatre chambres de maîtres et dépendances, le tout presque entièrement meublé. S'adresser à M. de Marval-Rougemont, à Vèns.

81. A louer, de suite, une chambre meublée bien éclairée, rue des Moulins, n° 45.

82. Pour de suite, une jolie chambre meublée à louer, quartier de St-Jean, n° 6.

83. On offre à louer, pour la St-Jean, un petit logement se composant d'une cuisine, une chambre et un petit cabinet. S'adr. brasserie Vuille, 26, 5<sup>me</sup> étage.

84. Une jolie chambre meublée à une personne soigneuse, faubourg du Lac n° 1, 2<sup>me</sup>.

85. A louer à Marin, de suite ou pour la St-Jean, un appartement complet. S'adr. à M<sup>me</sup> Cécile Davoine, au dit lieu.

86. On offre à remettre, de suite ou pour le premier du mois prochain, à des personnes qui aiment la tranquillité, deux jolies chambres à un premier étage, contiguës et indépendantes, comme on le désirera; elles sont très-proprement meublées, au soleil levant et au bord du lac; on peut aussi avoir la pension, si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

**ON DEMANDE A LOUER.**

87. Une personne seule et tranquille demande de suite en ville une chambre non meublée. S'adr. à Henriette Charles, rue du Seyon n° 12, maison Loup, au 5<sup>me</sup>.

88. On demande à louer pour St-Jean ou 1<sup>er</sup> septembre une chambre, si possible avec cabinet, non meublée, au centre de la ville et au soleil levant, pour une personne seule et soigneuse. S'adresser à la Chaumière, n° 3, Parcs.

89. On demande à louer, de suite ou pour la St-Jean, un rez-de-chaussée pour y établir un atelier de ferblantier, avec ou sans chambre à coucher. S'adr. au bureau d'avis.

90. On désire louer, pour le commencement d'août, une bonne **boulangerie** bien située, soit en ville ou aux environs. Le bureau d'avis indiquera.

91. On demande à louer, en ville, une cave fraîche propre à un entrepôt de vins. Adresser les offres au magasin de Charles Basset, rue St-Maurice.

**OFFRES DE SERVICES.**

92. Une jeune fille de 18 ans, de la Suisse allemande, cherche une place dans un petit ménage ou pour bonne d'enfants. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 15, 1<sup>er</sup> étage, sur le derrière.

95. Une jeune allemande, qui sait bien coudre et repasser, cherche à se placer comme femme-de-chambre dans une maison respectable. S'adr. à Willi. Schuppach, négociant, à Lœrrach (Baden).

94. Une fille allemande, de bonne famille, recommandable, désire se perfectionner dans le français, cherche pour de suite une place de bonne, de femme-de-chambre ou pour tout faire; elle sait faire un très-bon ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.

95. Une jeune domestique, 18 ans, cherche pour de suite ou la St-Jean, une place pour tout faire dans le ménage. Elle a de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

96. Une jeune fille de Bâle, ayant appris et pratiqué l'état de tailleur, cherche une place comme bonne d'enfant ou femme de chambre. S'adr. rue St-Honoré, n° 16, au 1<sup>er</sup>.

97. Une domestique, parlant les deux langues, désire trouver une place pour la St-Jean, pour faire un petit ménage. S'adr. à Mlle Aeschliman, à Hauterive.

98. Une dame âgée de 40 ans, parlant les deux langues, désirerait se placer comme dame de compagnie chez des personnes âgées ou comme gouvernante chez un monsieur aussi âgé; elle pourrait entrer de suite. S'adr. au magasin Däsen, rue du Seyon.

99. Une fille âgée de 23 ans, cherche pour le plus tôt possible, une place de domestique; elle sait faire un bon ordinaire et les autres ouvrages, ainsi que coudre et tricoter. S'adr. au bureau d'avis.

100. Trois jeunes filles de bonne famille du canton de Berne, recommandables sous tous les rapports, dont 2 ont appris l'état de tailleur, désirent se placer dans la Suisse française, deux comme bonnes d'enfants ou femmes de chambre, la troisième comme demoiselle de magasin ou pour servir dans un café. S'adr. faubourg du Lac, n° 5, 5<sup>me</sup> étage.

101. Une jeune fille de 20 ans, cherche de suite une place de femme de chambre; elle est munie de bons certificats et parle français et allemand. S'adr. chez M<sup>me</sup> Bontemps, brasserie Vuille, n° 26, au 5<sup>me</sup>.

**DEMANDES DE DOMESTIQUES.**

102. On demande, à l'hôtel du Poisson, à Neuchâtel, pour de suite, une femme de chambre parlant les deux langues, et pour la St-Jean une bonne cuisinière.

103. On demande tout de suite dans un hôtel une bonne cuisinière et une bonne sommière; cette dernière doit savoir autant que possible le français. Inutile de se présenter sans preuves de moralité. S'adr. au bureau de cette feuille.

104. Pour la St-Jean, l'on demande une servante de 25 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire et connaissant la culture d'un jardin. Elle recevrait un bon gage. Inutile de se présenter sans certificats de moralité. S'adr. au bureau d'avis.

105. Une fille forte et robuste trouverait à se placer de suite pour fille de cuisine. S'adresser Hôtel des Alpes.

106. Une famille Suisse qui habite le midi de la Russie (Nicolajef), demande une gouvernante qui puisse enseigner le français, l'anglais et la musique. Pour les renseignements, s'adresser à M. Ravenel, à Neuchâtel.

107. On demande, tout de suite, une bonne domestique de la Suisse française, pour la cuisine et les chambres. S'adr. au bureau d'avis.

108. On demande, pour la St-Jean, dans un petit ménage, une domestique expérimentée et recommandable. S'adr. au bureau d'avis.

109. On demande une bonne femme de ménage qui pourrait disposer de quelques heures par jour. S'adresser faubourg n° 6.

110. On demande tout de suite, une domestique fidèle et active, pour tout faire dans un ménage. S'adr. n° 9 à l'Evole.

111. On demande de suite ou pour St-Jean, une jeune domestique bien recommandée et parlant le français; inutile de se présenter sans preuves de moralité. S'adr. au bureau d'avis.

112. On demande pour entrer le plus tôt possible et dans tous les cas pour l'époque de St-Jean, un jardinier pour soigner une campagne à proximité de la ville de Neuchâtel. Ce jardinier aurait du temps libre pour s'occuper d'autres travaux. S'adr., pour renseignements, au bureau de cette feuille qui indiquera.

115. Un vigneron, veuf, demande pour soigner son ménage, une bonne domestique d'âge mûr, active et pouvant, outre son ménage, travailler un peu à la vigne. Elle pourrait entrer de suite. S'adr. au bureau d'avis.

114. On demande pour la St-Jean une domestique sachant bien faire la cuisine et les autres ouvrages d'un ménage; elle doit parler français et avoir de bons certificats. S'adr. rue des Terreaux, n° 7, au 5<sup>me</sup>, à droite.

115. On demande pour St-Jean une fille robuste et active, sachant faire un bon ménage ordinaire et travailler au jardin. Inutile de se présenter sans certificats de moralité. S'adr. au bureau d'avis.

116. On demande à Auvernier, pour entrer d'ici à St-Jean prochain, une domestique sachant le français et faire un bon ordinaire. Inutile de se présenter sans être munie de bons certificats. Le bureau d'avis indiquera.

**OBJETS PERDUS ou TROUVES.**

M. Jordan, pharmacien, promet **50 francs de récompense** à la personne qui pourra lui nommer le ou les individus qui, dans la nuit du 8 au 9, lui ont cassé et enlevé les deux poignées de sonnette de sa pharmacie. Elles étaient en porcelaine et portaient le mot **Pharmacie**.

118. Perdu, vendredi 8, dans la matinée, un petit **chapeau d'enfant**, près du temple neuf. On est prié de le rapporter, contre récompense, au magasin de M. Stein.

119. On a oublié, jeudi 8 juin, sur le banc de M. Bochar, un paquet de **toile grise**, qu'on peut réclamer chez lui, contre les frais d'insertion.

120. On peut réclamer, contre les frais, un **essaim d'abeilles** trouvé en ville dans le courant de la semaine. S'adr. au bureau d'avis, d'ici à mardi à midi.

121. Perdu, mardi 6 courant, de la ville à Bevaix, deux lambrequins de fenêtre en indienne verte et blanche. Les rapporter, contre récompense, au bureau d'avis.

122. Perdu dimanche soir, du quai du gymnase au jardin du palais Rougemont, un longnon en écaille que l'on est prié de remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

125. On a trouvé, sur le chemin entre Bôle et Chambrelieu, une **broche en or** que l'on peut réclamer, contre désignation, à la servante de M. Terrisse-Coulon, à Cottendart, près Colombier.

124. La personne qui, dimanche 28 mai dernier, a échangé un châle noir en laine, dans l'auberge de M. Fassnacht, à Montiller près Morat, est priée de le rapporter à madame Schumacher, rue St-Maurice, n° 11, qui lui rendra celui qui a été laissé à la place.

**AVIS DIVERS.**

125. On demande **trois institutrices** pour l'Allemagne. S'adr. à Mad. la ministre Godet, à Neuchâtel.

126. Une maison de commerce de cette ville prendrait en apprentissage un jeune garçon appartenant à d'honnêtes parents. S'adr. au bureau d'avis.

**Au bas de Sachet**, dimanche et lundi prochain, vaquille au jeu des neuf quilles. Les amateurs sont cordialement invités.

128. On aimerait avoir une jeune fille qui voudrait apprendre le français; elle pourrait aussi apprendre à coudre. S'adresser, pour plus de renseignements, à Mme Louise Bonjour, à Lignéres.

J'ai appris par l'article de la *Gazette de Neuchâtel*, n° 61, concernant le vol commis à mon préjudice dans le séchoir de l'Écluse, le refus de l'indemnité que je réclamais à la municipalité, parce que le dit séchoir ne pouvait se fermer. Craignant que le public n'ait mal interprété ma manière de faire, je viens l'éclairer à ce sujet. Dans le premier moment où nous nous sommes aperçus du vol, nous l'avons évalué à 140 fr., et j'ai tout de suite porté ma plainte à M. le préfet. Ce n'est que plus tard que nous pûmes constater que ce n'était pas une valeur de 140 fr., mais bien de 250 fr. qui m'avait été volée.

Je profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui avaient du linge chez moi à cette époque, et qui n'ont voulu recevoir qu'une petite partie de ce qui leur était dû. D.-H. SPEISER, blanchisseur.

MM. les membres du cercle du Musée sont prévenus que la famille Rupp donnera un **concert** au cercle, samedi 10 juin à 8 heures du soir.

### Avis aux entrepreneurs.

Le comité nommé par les actionnaires de la **Société de l'hôtel de Chaumont** met au concours les travaux de fouilles et de terrassements à exécuter sur l'emplacement destiné à recevoir le nouvel hôtel. Les soumissions, cachetées et portant la suscription: **Soumission pour l'hôtel de Chaumont**, devront être adressées au président, M. L.-Ph. de Pierre, à Neuchâtel, d'ici au 25 juin courant. Pour les renseignements et le cahier des charges, s'adresser à M. L. Châtelain fils, architecte, du 15 au 22 juin, de dix heures à midi.

Neuchâtel, le 8 juin 1865.

Au nom du comité:  
Le secrétaire, **ATTINGER**.

En exécution de l'article 11 de la loi sur le cadastre, la commission cadastrale et de bornage, pour le territoire de la commune de Cornaux, informe les propriétaires d'immeubles situés: entre la route tendant de St-Blaise à Cornaux, celle tendant de Cornaux à Thielle, et les limites des territoires de Wavre et de St-Blaise, qu'ils doivent borner leurs propriétés d'ici au 31 juillet prochain, à défaut de quoi la commission bornera aux frais des intéressés.

Cornaux, le 22 mai 1865.

Au nom de la commission cadastrale,  
Le secrétaire,  
F. DARDEL, notaire.

## AVIS.

Le comité de la société de tir du district de Boudry a fixé son tir annuel au samedi 24 juin prochain, dans le stand de Bôle. Les plans qui paraîtront sous peu donneront les détails.

A cette occasion, les sociétaires sont priés de payer leur mise en fonds par une somme de dix francs, entre les mains du citoyen Alexandre Marillier, à Cortaillod, caissier de la société.

Les personnes qui désirent se faire recevoir membres de la Société, peuvent se faire inscrire chez l'un ou l'autre des membres du comité, ci-après nommés:

F. Rognon, notaire, président du comité, à Chez-le-Bart.

Edmond DuPasquier, vice-président, à Cortaillod.

Ch.-H. Amiet, notaire, secrétaire, à Boudry.

Fritz Cramer, vice-secrétaire, à Colombier.

Alexandre Marillier, caissier, à Cortaillod.

Ch.-Ph. Baillet, notaire, assesseur, à Boudry.

Constant Mentha, assesseur, à Colombier.

Boudry, le 22 mai 1865.

Au nom du comité, **AMIET, secrétaire.**

### TIR AU MAIL.

Vauquille valeur fr. 500.

Cible à points pour les sociétaires.

**Lundi 12 juin**, depuis 7 heures du matin à midi, et dès 1 1/2 heure après midi à 7 h. du soir. — Les amateurs sont très-cordialement invités

COMITÉ  
de la compagnie des Mousquetaires  
de Neuchâtel.

### PENSION D'ÉTÉ.

ANET, canton de BERNE,

tenue par M. le Dr **LEHMAN**, propriétaire.

Cet établissement, situé sur la route de Breitiège, offre tous les agréments de la campagne; il est principalement recommandé aux mères de famille qui désirent changer d'air avec leurs enfants, sans faire beaucoup de frais.

La poste partant de Neuchâtel deux fois par jour et revenant de même, facilite les communications. S'adr., pour les renseignements, à M. le docteur Lehmann.

156. Une maîtresse tailleur demande des ouvrières ou assujetties. S'adr. rue de Flandre n° 1, au premier.

Une jeune demoiselle allemande, fille d'un pasteur, désire se placer comme institutrice dans une pension ou famille de la Suisse française, où elle enseignerait sa langue maternelle et la musique. S'adr. à M. le professeur Kleemann, directeur de la pension de demoiselles, à Cannstatt, près Stuttgart.

158. Un jeune allemand aimerait entrer comme pensionnaire dans une famille à la campagne, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. S'adr., en annonçant les conditions, au bureau de ce journal.

Un jeune homme de 24 ans, qui était occupé pendant les six dernières années dans une chocolaterie assez importante d'Allemagne en qualité de commis-voyageur et comptoiriste, cherche à changer sa place. S'adr. sous F. 22, à Kitzingen, Bavière.

Léo Strittmatter, ayant repris la suite de l'établissement que M. Walther, maître cordonnier, a exploité jusqu'à ce jour rue du Château, n° 1, vient par le présent avis, se recommander à la bienveillance de la bonne clientèle de ce dernier et au public en général, pour la confection de toute espèce de chaussures pour dames, messieurs et enfants, promettant des ouvrages qui ne laisseront rien à désirer tant sous le rapport de la fini que de la solidité. Il a travaillé lui-même, pendant plusieurs années, dans de très-bons ateliers à Paris et à Lyon.

Le soussigné ayant, pour cause de départ, vendu au sieur Léo Strittmatter, son atelier de confection de chaussures, croit devoir recommander son successeur à sa clientèle et au public comme ouvrier habile et intelligent.

A. WALTHER.

### Bains de vapeur,

AUX BAINS, RUE DE LA PLACE-D'ARMES,  
à Neuchâtel.

Les bains de vapeur sont employés avec succès contre les névralgies, contre toutes les affections rhumatismales et gouteuses, les maladies de la peau; et surtout les dartres sèches.

**BAINS A DOMICILE**, à fr. 5 le bain pour le bas de la ville.

### AVIS DE LA

## Caisse d'Épargne de Neuchâtel.

Les porteurs de titres provisoires de la Caisse d'Épargne, délivrés avant l'année 1865, sont informés qu'ils peuvent dès-maintenant les échanger, contre les titres définitifs, dans les bureaux où les premiers versements ont été faits, soit chez messieurs les correspondants dans les différentes localités du canton, soit au bureau central à Neuchâtel.

Neuchâtel, le 22 mai 1865.

Direction de la Caisse d'Épargne.

### Bains de Heustrich,

au pied du Niesen, cant. de Berne.

Ouverture de la saison: le 1<sup>er</sup> juin

Médecin de l'établissement: Dr **Christeller**,  
de Berne.

On peut se procurer l'eau minérale de Heustrich dans toutes les pharmacies et dans les dépôts d'eau minérale de la Suisse. Petit-lait et lait de chèvre frais, tous les jours dans l'établissement. Bains et douches de première perfection. Service de poste et d'omnibus journalier de Thoune. — Pour commandes de chambres, on est prié de s'adresser au propriétaire,  
**HANS HOFSTETTER.**

## BANQUE D'ASSURANCES

Sur la vie et d'épargnes, de Stuttgart.

Cette institution, auprès de laquelle on peut, en tout temps, passer des contrats d'assurance en cas de décès ou en cas de vie, de dotations, de rentes viagères, etc., est, en vertu de son principe de **mutualité absolue**, la **meilleure** marché de toutes celles qui existent, et, par là-même, elle offre toute sécurité et toutes garanties. Elle fait en Suisse des placements hypothécaires et reconnaît la juridiction de ce pays.

A la fin de 1864, les polices en vigueur s'élevaient à 8298, le capital assuré à fr. 50,107,600 et le fonds de réserve dépassait fr. 4,000,000.

Pour prospectus, statuts, rapport de gestion, contrats d'assurance, etc., s'adresser au directeur de l'Agence principale pour la Suisse romande, M. G.-P. **Audemars**, Quai des Bergues, 7, à Genève.

### OBSERVATIONS SUR LES PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES DE LA NATURE

faites à Chaumont par M. Sire, instituteur.

- Jun 3. Flor. spor. de la gentiane jaune, du silène penché; flor. finale de l'épine-vinette.  
4. Flor. spor. de la polémoine bleue (valériane grecque), pleine flor. des éperviers de nuelles, oreilles de souris, du lion-dent fer de lance, des pivoines, de la julienne des dames; flor. spor. des œillets gris (pipolets), et pleine flor. de l'iris germanique (à l'hôtel).  
5. Flor. spor. du genêt sagitté (Ch. Jeanjaquet), pleine flor. de l'hélianthème commun, du cytise à grappes.  
6. Flor. spor. de l'œillet des chartreux, de l'orchis globuleux; la plus grande partie des pommes de terre sont levées; on commence à faucher de l'herbe.  
7. Pleine flor. du lin purgatif, flor. finale de la centaurée de montagne, de la spirée à feuilles d'ormet et du lilas de Marly; flor. spor. de la centaurée scabieuse.  
8. Pleine flor. de la nigritelle à feuilles étroites, de la grande marguerite; flor. spor. de l'iris germanique; les cerises hâtives commencent à mûrir près de l'hôtel.  
9. Chute finale des graines de l'orme champêtre; on achève de planter les choux.

145. On demande pour apprenti relieur, un jeune homme intelligent et honnête. S'adr. à M. Welth, en face de l'hôtel-de-ville, à Neuchâtel.

### Par addition.

146. La vente à l'enchère de la maison de M. le professeur Perret, n° 11, faubourg du Lac, à Neuchâtel, qui avait été annoncée pour le vendredi 16 juin courant, est renvoyée jusqu'à nouvel et prochain avis. Par contre, la mise en vente de la vigne des Rochettes aura lieu le dit jour, 16 juin à 5 heures, au bureau de Ch. Colomb.

Les amis et connaissances de **Frédéric Porret** sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu dimanche 11 courant, à 4 heures, à l'hôpital Pourtalès.

### ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

#### PROMESSES DE MARIAGE.

Samuel Lèbet, négociant, de Buttles, demeurant à Neuchâtel, et Louise-Ida Gross, demeurant à Neuveville.

#### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup> juin. Lina-Bertha, à Joseph Ziegler et à Josepha née Schlachter, soleurois.

4. François-Victor-Auguste, à Gustave-Charles-Auguste Borel et à Elisabeth née Mollet, de Neuchâtel.

5. Albert-Abraham, à Jean-Jacob Alder et à Anna née Tettu, appenzellois.

6. Bertha, à Charles-Émile Schinz et à Nathalie-Ida-Henriette née Diethelm, de Neuchâtel.

6. Laure-Hélène, à Auguste-Albert Nicolas et à Rose-Adèle née Mauler, vaudois.

8. Elise-Eugénie, à Charles-Frédéric Sauvini et à Jenny née Guillaume, de Neuchâtel.

#### DÉCÈS.

Le 2<sup>er</sup> juin. Albert-Henri, 10 mois, 26 jours, fils de feu Emile Gauchat et de son épouse Adèle née Schweizer, de Lignières.

3. Bertha-Louise, 11 ans, 11 j., fille de Ulysse Othenin-Girard et à Louise-Nathalie née Othenin-Girard, du Locle.

3. Jacques-Auguste Coula, 50 ans, 2 mois, journalier, de Neuchâtel.

4. Paul-Charles Schneider, 16 ans, 6 mois, apprenti menuisier, bernois.

5. Jacques de Géliou, 71 ans, 12 jours, ministre du St-Evangile, épouse de Zélie née DuPasquier, de Neuchâtel.

7. Marie Joubert, 17 ans, 4 mois, 26 jours, modiste, vaudoise.

7. Jean-Jacques Comtesse, 67 ans, 4 mois, 13 jours, march. de vin, époux de Anna née Piguéron, des Ponts.

7. Marie née L'Ecuyer, 38 ans, 8 mois, 24 jours, journalière, épouse de Jean-Daniel François Brossin, neuchâtelois.

8. Jean-Baptiste-Adolphe Joset, 20 ans, 4 mois, 19 jours, employé au bureau des postes, bernois.

### ÉTAT CIVIL DE LA PAROISSE DE ST-AUBIN.

#### MAI — PROMESSES DE MARIAGE.

Daniel Schmidt, agriculteur, bernois, et Elise-Henriette Perret, de la Sagne; les deux demeurant à Gorgier. — Constant Pierre-Humbert, commis, de Sauges, et Rose-Henriette Dothaux, de Corcelles et Cormondrèche; les deux demeurant à Montillier, près Morat. — Edouard-François Baillet, de Gorgier, demeurant rière Grandson, et Elise-Marianne Pérusset, de Baulmes, y demeurant.

#### NAISSANCES.

7 mai. Alice, à James Lambert et à Laure-Cécile née Ducommun-dit-Verron, de Gorgier. — 9. Aristide-Gabriel, à Henri-Frédéric Banderet et à Anna née Burki, de Fresens. — 19. Louis, à Henri-Louis Gatoliat et à Marie-Louise née Nussbaum, de Provence, demeur. à Fresens. — 27. Mathilde, à Auguste Burtat et à Louise née Porret, de Montalchez.

#### DÉCÈS.

20 mai. Henri-François Banderet, 48 ans, à Fresens. — 31. Louise-Adèle Gaillie, 31 ans, épouse de Louis Gacond, à Saint-Aubin.

#### Nouvelles.

**New-York**, 29 mai au soir. — On assure que les conditions pour la reddition de toute l'armée de Kirby Smith ont été acceptées. Les journaux de Philadelphie persistent à affirmer que l'ex-président Jefferson Davis est enchaîné dans sa prison. Un navire avec sept passagers faisant voile pour le Havre a été saisi sur la côte de la Floride. On croit que ces passagers sont d'éminents fugitifs de Richmond.

**Pesth**, 7 juin. — L'empereur François-Joseph a annoncé que très-prochainement aurait lieu l'ouverture de la Diète de Hongrie.

Cette promesse a été accueillie avec un grand enthousiasme.

Paris, 8 juin. — L'empereur a adressé une proclamation à l'armée d'Afrique, dans laquelle nous lisons:

« Je vous remercie de vos travaux et de vos fatigues. L'Afrique est une grande école pour l'éducation du soldat: c'est ici qu'il acquiert ces mâles vertus qui sont le plus ferme appui d'un empire, en apprenant à affronter le danger, à supporter les privations, à mettre l'honneur et le devoir au-dessus de toutes les jouissances matérielles.

« Jamais dans vos rangs la colère n'a survécu à la lutte; vous fûtes toujours les premiers à tendre aux Arabes une main amie, à vouloir qu'ils soient traités avec générosité et justice, comme faisant partie désormais de la grande famille française. Vous avez bien mérité de la patrie. La France vous remercie. »

L'empereur a accepté la double démission du prince Napoléon.

L'empereur Napoléon arrivera, le 9 juin à Toulon avec l'escadre, qui ramène 3500 soldats.

Le *Moniteur* publie le texte de la dépêche du 22 mai, adressée à M. Bigelow par le ministre des affaires étrangères aux Etats-Unis, exprimant le souvenir reconnaissant que le gouvernement américain garde des sentiments témoignés par l'empereur, le sénat et le corps législatif, à l'occasion de l'assassinat de Lincoln, et rappelant l'ancienne amitié qui a toujours existé entre les deux nations. La dépêche ajoute que ces sentiments sont cordialement réciproques de la part des Etats-Unis.

**Neuchâtel.** — On a retiré du lac, jeudi soir, le corps du jeune homme qui, moins heureux que ses camarades, n'avait pu être sauvé lundi, lors du naufrage de leur embarcation. Il a été retrouvé à peu de distance du bord. Le corps se trouvait presque à l'endroit où le bateau a chaviré, et les mains du jeune homme étaient fortement crispées; cela semble indiquer qu'il s'était cramponné sous le bateau, et qu'il n'a lâché prise qu'au moment où le bateau a été retourné. — Son convoi funèbre a eu lieu ce matin, en présence d'une nombreuse assistance.

— Lundi 5 juin, le tribunal correctionnel du Val-de-Ruz a condamné le citoyen A. R., âgé de 20 ans, prévenu d'avoir commis involontairement un homicide à Savagnier le 1<sup>er</sup> mars, à trois mois de prison, cent francs d'amende et aux frais. — Puisse la leçon porter ses fruits!

— La paire de cygnes qui a l'habitude de nicher chaque année près de Cortaillod, est arrivée mercredi dans notre port avec une charmante couvée de six petits. La paire qui a niché à Neuchâtel n'a réussi à amener à bien que deux œufs sur quatre.

— Mercredi dans l'après-midi, on apercevait dans la direction d'Aarberg, la fumée d'un incendie qui paraissait devoir être considérable. En effet, une vingtaine de maisons ont été consumées dans le village d'Andelfingen.

— Les mois de mars et avril 1865 ont présenté un contraste des plus rares pour notre pays. Le changement presque complet de climat qui s'est produit au commencement d'avril a frappé tout le monde.

Pendant tous les jours du mois de mars, à l'exception de trois, la température a été plus basse que ce qu'elle est en moyenne, à cette époque-là, chez nous. La différence a même été, pendant huit jours, de plus de huit degrés! Le baromètre a été pendant tout ce mois assez bas et la neige est tombée avec une fréquence très-exceptionnelle.

A partir du 1<sup>er</sup> avril, le baromètre est monté et pendant 28 jours consécutifs il s'est maintenu au-dessus de sa hauteur normale pour cette époque de l'année. En même temps, la température s'est élevée, et, dès le 3 avril, elle s'est conservée supérieure à la moyenne jusqu'à la fin du mois. L'écart en plus a été aussi considérable que l'écart en moins du mois de mars, et, sous cette influence prolongée, la végétation s'est développée avec une rapidité peu commune.

En résumé, la température moyenne d'avril a été de plus de 1<sup>er</sup> supérieure à ce qu'elle est habituellement et presque égale à celle de nos mois de mai. Le mois d'avril 1865 est le plus chaud des quarante dernières années; celui qui s'en approche le plus est le mois d'avril 1830. Il est à remarquer que, en 1830, comme en 1865, avril a succédé à un hiver rigoureux.

### PRIX DES DENRÉES

Au marché de Neuchâtel du 8 juin 1865.

Pommes de terre, le boisseau . . . . .	fr.	→ 90
Choux, la tête . . . . .		→ 15
Petites carottes, le paquet . . . . .		→ 25
Grus et Habermehl, le boisseau . . . . .		5 →
Pois . . . . .		4 →
Fèves, . . . . .		5 →
Poires sèches, . . . . .		2 → 50
Quartiers de pommes, id. . . . .		1 → 80
Salade la tête . . . . .		→ 5
Laitue, id. . . . .		→ 5
Cerises, la livre . . . . .		→ 15
Miel, la livre . . . . .		1 → 20
Œufs la douzaine, . . . . .		→ 35
raille de seigle, 12 chars, de fr. 2 → 40	le quint.	
Foin 14 " " 3 → 20		